Grand Besançon Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 08 avril 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
028-242500861-20250327-D20250007410-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Bureau

Publié le : 08/04/2025

Séance du jeudi 27 mars 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h17

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°4), M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°4), M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°55 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°4), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°4), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°4), M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER , M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. François BOUSSO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Frank RACLOT

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00074
Rapport n°16 - Subvention à l'Université Marie et Louis PASTEUR pour l'attribution de deux bourses « Victor HUGO » 2025-2026

16
Subvention à l'Université Marie et Louis PASTEUR pour l'attribution de deux bourses « Victor HUGO » 2025-2026

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	12/03/2025	Favorable (2 abstentions)

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au BP 2025 : 430 800€ Montant de l'opération : 14 384 €

Résumé :
L'uMLP a créé dès 2010 un dispositif nommé « Bourses Victor Hugo » pour développer, soutenir et accompagner l'accueil d'étudiants latino-américains d'excellence.
Cette bourse est proposée aux seuls étudiants inscrits dans des universités partenaires de l'Université Marie et Louis PASTEUR afin de privilégier ses coopérations existantes en Amérique Latine.
Afin d'aider à attirer les meilleurs étudiants latino-américains à Besançon, Grand Besançon Métropole est sollicité chaque année pour financer les bourses Victor Hugo de deux étudiants dans le cadre de ce dispositif. Subvention sollicitée à hauteur de 14 384 € (7 192 € x 2).

I. Contexte

La mobilité internationale des étudiants est devenue une dimension importante du développement de l'enseignement supérieur à travers le monde. L'uMLP est très active à l'international, aussi bien en formation qu'en recherche. Elle est également reconnue pour son rôle de pionnier en France dans le domaine de l'apprentissage des langues, avec son centre de linguistique appliquée (CLA).
Les relations internationales se déclinent de manière différenciée à travers une typologie de pays. Pour l'Amérique Latine, l'uMLP a mis en place un dispositif original : la bourse d'excellence Victor Hugo.

Ce dispositif a pour but d'encourager les échanges universitaires avec l'Amérique latine (Amérique Centrale, Amérique du Sud et Caraïbes) et Haïti.
Organisé en lien étroit avec le réseau diplomatique et Campus France, ce programme riche de perspectives contribue à la renommée de l'uMLP sur l'ensemble du continent latino-américain.

Cette bourse est proposée aux seuls étudiants inscrits dans des universités partenaires de l'uMLP afin de privilégier ses coopérations existantes en Amérique Latine.
Lors de la campagne 2025-2026, 27 candidatures d'étudiants ont été étudiées pour 9 étudiants retenus.

Le soutien de Grand Besançon Métropole permet chaque année de financer les bourses Victor Hugo de deux étudiants et de favoriser ainsi leur intégration et leur réussite universitaire.
Il s'agit de permettre aux étudiants bénéficiant de cette bourse d'étudier pendant une année dans un programme de Master porté et délivré par l'uMLP. La bourse Victor Hugo couvre le logement en chambre individuelle en résidence universitaire, l'abonnement internet à la résidence, une formation intensive en langue française au CLA (juillet/août) et les repas au CROUS.

GBM est sollicité pour le financement de deux bourses pour l'accueil de deux étudiants de juillet 2025 à juin 2026.
Les deux étudiants sélectionnés pour l'année 2024-2025 sont :

- ⇒ un étudiant de nationalité brésilienne en Master 2 « Information, communication : conseil en communication »,
- ⇒ une étudiante de nationalité colombienne en Master 2 « Activité Physique Adaptée et Santé ».

Le recrutement des deux étudiants qui bénéficieront de la présente subvention est en cours.

II. Critères de sélection

Le comité de sélection de l'université prend en compte les critères suivants :
- l'inscription du candidat dans une université d'Amérique Latine et d'Haïti partenaire de l'uMLP,
- l'excellence académique du candidat,
- la solidité de son projet de recherche (master parcours recherche),
- des critères basés sur la situation socio-économique du candidat.

➢ **Rappel du soutien GBM :**

2023-2024	2024-2025	Projet 2025-2026
14 006€	14 050 €	14 384 €

Il est proposé de verser une subvention de 14 384 € à l'Université Marie et Louis Pasteur (Direction des Relations européennes, internationales et de la Francophonie) pour accueillir deux étudiants de niveau Master.

III. Proposition

En cas d'accord, la dépense fera l'objet d'un versement en une fois à compter de la notification de subvention.

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'université Marie et Louis PASTEUR à hauteur de 14 384 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor HUGO,**

- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 32 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Franck RACLOT
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Grand Besançon Métropole	**Convention relative à l'attribution à l'université Marie et Louis PASTEUR d'une subvention pour deux bourses Victor HUGO - année universitaire 2025-2026**

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment habilitée par délibération du Bureau du 27/03/2025, ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et :

L'université Marie et Louis PASTEUR, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel à Besançon, représentée par sa Présidente Marie-Christine WORONOFF, ci-après dénommée « l'uMLP » d'autre part.

Préambule

L'uMLP souhaite, dans un esprit de coopération et de valorisation mutuelle, augmenter le flux des étudiants latino-américains séjournant en Franche-Comté, d'autant qu'il existe une importante demande en Amérique latine pour une poursuite d'études en Europe, et en particulier en France, comme alternative à un départ vers les Etats-Unis.

L'uMLP a mis en place un dispositif original : la Bourse Victor Hugo qui s'adresse à des étudiants latino-américains d'excellence, souhaitant intégrer un master de l'université Marie et Louis PASTEUR.

Ces bourses ont pour but d'encourager les échanges universitaires et de renforcer les liens avec les établissements partenaires de l'uMLP en Amérique latine, aux Caraïbes et en Haïti. Elles sont attribuées pour une année universitaire, selon des critères d'excellence académique.

Grand Besançon Métropole souhaite s'associer aux actions développées par l'uMLP pour l'aider à attirer à Besançon les meilleurs étudiants latino-américains en finançant deux bourses Victor HUGO.
Le montant de la bourse comprend l'exonération des droits d'inscription à l'uMLP et couvre le logement en chambre individuelle en résidence universitaire, l'abonnement internet à la résidence, une formation intensive en langue française au CLA (juillet/août) et les repas au Crous.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet de la convention

Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 14 384 € à l'uMLP, destinée à financer les frais de vie de 2 étudiants internationaux pendant une année universitaire.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien par Grand Besançon Métropole à l'uMLP.

Article 2 - Engagements de l'Université

Deux étudiants bénéficiaires de la subvention sont sélectionnés par l'uMLP pour l'année universitaire 2025-2026 (de juillet 2025 à juin 2026).

L'uMLP s'engage à établir une convention avec l'étudiant par laquelle ce dernier s'engage lui-même à suivre les formations prévues, à se présenter le cas échéant aux épreuves du diplôme. Dans cette convention, mention sera faite du concours financier apporté par GBM.

L'uMLP s'engage à utiliser la subvention versée par GBM pour l'objet prévu dans la présente convention et à fournir annuellement à GBM, les documents attestant de l'inscription et de l'état d'avancement des études et des formations entreprises par les bénéficiaires.

L'uMLP s'engage à reverser à GBM, le cas échéant, les sommes non utilisées par les bénéficiaires en cas de désistement, d'annulation, d'interruption prolongée des études.

Article 3 - Engagement de GBM

Grand Besançon Métropole s'engage à soutenir l'université par le versement d'une subvention d'un montant de 14 384 € (quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre euros) représentant le financement de 2 bourses pendant une durée d'un an.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une fois en totalité après signature de cette convention par les parties.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin au 30 juin 2026.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le ……

Pour l'université Marie et Louis PASTEUR, La Présidente,	Pour la communauté urbaine Grand Besançon Métropole,
Marie-Christine WORONOFF	La Présidente ou son-sa représentant-e